

# Ronde Gourmande 2022

## Centre des Congrès - Le Manège à Chambéry

**Dossier d'inscription à retourner complet avant le 30/09/2022**

à Audrey Stucker – Parc naturel régional du Massif des Bauges  
Maison du Parc – 73630 LE CHATELARD  
Votre contact [a.stucker@parcdesbauges.com](mailto:a.stucker@parcdesbauges.com) 04 79 54 86 40 - 06 50 19 15 28

Nom -Prénom :

Nom de la société :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Liste des produits proposés à la vente :

**MATERIEL DONT J'AI BESOIN :**

Tables

Electricité

Grilles d'exposition

### **JE JOINS A CE BULLETIN :**

ma participation financière de **110€ TTC** par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public au Parc naturel régional du Massif des Bauges (ou **80€ TTC** si je participe à la distribution de flyer en Ville de Chambéry en décembre - tractage  $\frac{1}{2}$  journée à pied = > voir au dos « Commission Communication »)

*Le règlement du Pass parking 3 jours (si vous souhaitez en avoir un) sera demandé plus tard. Le montant du pass reste à valider avec Q-Park.*

attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité

producteurs : attestation AMEXA + copie agrément Conformité Européenne (CE) si vente de produits d'origine animale (fromages, charcuteries...)

artisans : attestation D1 de moins de 6 mois pour les inscrits Chambre des Métiers ou attestation de la Maison des Artistes.

=> Vous êtes  artisan à titre principal  artisan à titre secondaire

Pour rappel un « artisan d'art » est défini par trois critères : il met en œuvre des savoir-faire complexes pour transformer la matière ; il produit des objets uniques ou des petites séries qui présentent un caractère artistique ; le professionnel maîtrise ce métier dans sa globalité ( de la conception à la commercialisation). (source : Institut National Métiers d' Art)

une photo de mon activité, qui servira pour créer le diaporama de l'événement, sauf reprise de la photo utilisée lors d'éditions précédentes. Aucune relance ne sera effectuée.

## JE SOUHAITE :

que mon stand soit placé dans la verrière, au rez-de-chaussée (et non dans la grande salle de l'étage).

que mon stand soit placé à l'entrée de l'étage (de part et d'autre de la grande porte d'entrée de l'étage)

---

participer à la commission « Communication » et distribuer des flyers « de la main à la main », au moins  $\frac{1}{2}$  journée, dans les rues de la Ville de Chambéry et/ou participer à une présentation de l'événement et des produits devant la mairie de Chambéry  $\frac{1}{2}$  journée avant l'événement => à ce titre ma participation financière est de 80€ TTC au lieu de 110€.

accéder aux parkings (Place du Manège, Esplanade de l'Europe, Barbot et Falaise) avec le pass 3 jours, commandé en amont par les organisateurs. Le règlement du pass vous sera demandé ultérieurement, prévoir plus de 20€ / 3 jours. Pour rappel, cette somme est intégralement reversée à Q-Park. Votre pass 3 jours vous sera remis au moment de votre arrivée le vendredi matin. En cas de perte ou d'oubli de votre ticket, aucun duplicata ne pourra vous être fourni.

## JE M'ENGAGE A :

respecter les règles sanitaires, gestes barrières ou toutes décisions prises par les organisateurs (COVID)

quelques soit mes droits de place (80€ ou 110€), participer à la communication et à la diffusion autour de cet événement :

- je PUBLIE l'évènement sur mon Facebook et/ou sur mon site internet

- j'envoie par mail le flyer à tous mes contacts

- je distribue et affiche le flyer papier dans les commerces, les marchés, les points de vente, les panneaux d'affichage autour de chez moi.

## JE DECLARE :

avoir pris connaissance du règlement intérieur 2022 et m'engage à me conformer aux dispositions du règlement et à celles que le Comité d'organisation pourrait prendre ultérieurement pour participer au Marché des producteurs et artisans « Ronde Gourmande » 16, 17 et 18 décembre 2022.

Date et signature :

# Règlement Intérieur

## Marché des producteurs et artisans « RONDE GOURMANDE » 2022

**Document à conserver par l'exposant**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> CADRE GENERAL : Le Marché des producteurs et artisans « Ronde Gourmande » se tiendra au Centre des congrès le Manège **les vendredi 16 après-midi, samedi 17 et dimanche 18 décembre 2022**. Les stands seront ouverts au public de **14h à 19h le vendredi**, puis de **10h à 19h les samedi et dimanche**. Cet événement est organisé par le PNR du Massif des Bauges et de Chartreuse, en partenariat avec la ville de Chambéry.

ARTICLE 2 COMITE D'ORGANISATION : Il est composé du Parc naturel régional du Massif des Bauges, du Parc naturel régional de Chartreuse et du Comité des exposants.

Le Comité des exposants est composé d'environ sept membres dont au moins un agriculteur et un artisan. Ces membres sont nommés chaque année sur la base d'un appel au volontariat. Ils ont un rôle privilégié de relais entre le Comité d'organisation et l'ensemble des exposants. Ils sont, en lien avec les Parcs naturels régionaux, le porte-parole du collectif des exposants notamment face à la presse.

En 2022, le Parc naturel régional du Massif des Bauges, par délégation du Parc naturel régional de Chartreuse organise le Marché des producteurs et artisans « Ronde Gourmande » 2022.

ARTICLE 3 PARTICIPANTS : Tous les exposants doivent proposer des produits issus **exclusivement** de leur propre production. Tout acte de revente est interdit. **Les producteurs agricoles doivent avoir leur siège d'entreprise sur les communes du Parc naturel régional du massif des Bauges ou de Chartreuse à l'exception de 5 places maximum pour des producteurs de Savoie. Les artisans d'art ou de bouche doivent avoir leur siège d'entreprise sur les communes du Parc naturel régional du massif des Bauges ou de Chartreuse.**

ARTICLE 4 ANIMATION DES STANDS : Dans le cadre des fêtes de fin d'année et dans un contexte festif, il est demandé aux exposants un investissement particulier dans la décoration des stands.

Cette année encore, il sera sûrement demandé aux exposants une vigilance accrue quant au **respect des gestes barrières** (masques, distanciation sociale, gel hydroalcoolique à disposition...). Les gestes obligatoires vous seront précisés jusqu'à quelques jours avant l'évènement.

Chaque participant **s'engage à tenir lui-même son stand**, afin de favoriser les échanges avec le public. L'exposant s'engage à être courtois tout au long du marché et cela avec le grand public mais également avec les organisateurs et les autres exposants.

ARTICLE 5 INSCRIPTIONS : Pour être valable, les demandes d'inscription doivent être signées par l'exposant, et contenir la liste **exhaustive** des produits exposés. Elles doivent être accompagnées des documents mentionnés sur le bulletin d'inscription. A savoir,

- pour les agriculteurs : une **attestation AMEXA**, la copie de leur **agrément Conformité Européenne (CE)** pour la vente de produits d'origine animale (fromages...);
- pour les artisans : soit une **attestation D1 de moins de 6 mois pour les inscrits Chambre des Métiers ou attestation de la Maison des Artistes**. Pour les artisans, le Comité d'organisation se réserve le droit de privilégier une inscription au titre d'une activité principale plutôt qu'à celui d'une double activité.

Les admissions complètes ne sont définitivement valables qu'après leur acceptation par l'organisation, et le **règlement de la participation financière de 110€ TTC pour les 3 jours** (ou **80€ si participation à la distribution des flyers** dans les commerces de Chambéry en décembre en s'inscrivant à la « commission communication »). Le règlement par chèque bancaire est établi à l'ordre du **Trésor Public au Parc naturel régional du Massif des Bauges**. Celui-ci adressera la facture. Le Comité d'organisation peut se trouver dans l'obligation de refuser certaines demandes. Les dossiers d'inscription complets sont validés dans l'ordre d'arrivée, sous réserve

des places disponibles et en veillant à une répartition équitable des familles de produits. **Le Comité d'organisation confirme par mail, l'inscription définitive des exposants.**

**ARTICLE 6 MATERIEL** : L'organisation fournit un espace linéaire de **3 m maximum**. Si des tables et/ou l'électricité sont souhaitées, ce besoin doit être mentionné sur le bulletin d'inscription.

**ATTENTION : Suite à des abus quant au respect des 3 mètres linéaires imposés, une vigilance accrue sera portée au respect des linéaires, si ceux-ci ne sont pas scrupuleusement respectés, l'exposant sera prié de quitter immédiatement l'événement sans remboursement des frais d'inscription. Un marquage au sol indiquera précisément l'emplacement de chaque stand. Plus aucune tolérance ne sera admise. Veuillez à prévoir votre mobilier en fonction de ce nouveau paramètre !**

**ARTICLE 7 EMBLEMES** : La ville de Chambéry met à notre disposition le Centre des Congrès LE MANÈGE. Comme les années précédentes, une répartition équitable sera effectuée par les organisateurs. Les derniers inscrits n'auront pas forcément leur emplacement souhaité entre le RDC et l'étage et donc potentiellement un emplacement en bas dans la verrière.

**ARTICLE 8 HORAIRES** : Les exposants devront s'installer soit le **jeudi 15 entre 14h et 17h**, soit le **vendredi 16 entre 8h et 13h**. Les stands de vente devront IMPERATIVEMENT être prêts le vendredi pour 14 h. Les stands pourront rester installés dans la mesure où le centre des Congrès est sous surveillance. Les exposants veilleront à laisser l'espace qui leur a été alloué dans l'état où il se trouvait à leur arrivée, **ils sont tenus d'en assurer la propreté**. L'enlèvement des marchandises et le démontage du matériel est strictement interdit **avant 19h le dimanche soir**.

#### **ARTICLE 9 PARKINGS :**



La privatisation des parkings de Chambéry les rend obligatoirement payants. Nous proposons de centraliser la commande de tickets pour les 3 jours. **Le coût du parking de vos véhicules, sera fixé par Q-Park ultérieurement mais sera à régler directement au Parc du Massif des Bauges (qui centralise les commandes et fait l'intermédiaire)**. Le Parc reversera l'intégralité de cette recette à la société gestionnaire privée : Q-Park.

Nous vous remettons votre (ou vos) « Pass 3 jours » à votre installation **du vendredi au dimanche**. Nous ne gérons pas le parking pour les installations du jeudi.

**Attention** : il ne faudra laisser, en aucun cas, vos véhicules sur les zones de déchargement (côté et arrière) du Manège après installation des stands !

#### **ARTICLE 10 COMMUNICATION :**

*La réussite de l'évènement tient à la communication / diffusion qui doit être réalisée par TOUS !* Les exposants s'engagent à participer à la communication autour de cet événement. Cela passe par la diffusion des outils de communication dans leurs réseaux, et par la participation aux campagnes d'affichage prévues.

Les exposants reconnaissent l'importance de l'implication de la Ville de Chambéry dans le Marché des producteurs et artisans « Ronde Gourmande ». Les relations presse du Marché des producteurs et artisans « Ronde Gourmande » sont assurées par le Comité d'organisation.

#### **ARTICLE 11 SECURITE** : Les exposants déclarent connaître et s'engagent à respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics ou éventuellement prises par l'organisation.

Les exposants doivent être en règle avec les services sanitaires, la régie et les contributions, remplir toutes les conditions d'agrément quant à leur équipement. Les exposants sont responsables de l'installation électrique fournie par l'organisation, ils sont tenus d'avoir une **police d'assurance** garantissant leur responsabilité tant vis à vis des tiers que vis à vis des installations fournies par l'organisation, de s'assurer pour l'incendie, pour leur matériel et leurs marchandises exposées.